

Distr. GENERALE

S/9345
22 juillet 1969 FRANCAIS
ORIGINAL : AMGLAIS

LBITRE DATEE DU 21 JUILLIFI 1969, ADRESSEE AU PRESIDENM DU CONSELI DE SECURITE PAR LE REPRESENMANP PERMANENT DE L'INDE
 deus notes en date du 25 juin 190 , adressées par le Gouvernement indien au Haut Commissariat du Pakistan à New Delhi et à $1^{\prime}$ Ambassade de la République populaire de Chine à New Delhi. Dans ces notes, l'Inde proteste contre la construction par le Pakistan, avec le concours de le République populaire de Chine, d'une route reliant Mor Khun, dans le nord du Cachemire, actuellement occupé illégalement par le Pakistan, au col de Khunieraio, sur la frontière qui sépare le Cachemire du Sin-Kiang.
2. Cette route permettra de prolonger le réseau routier dont dispose la République populaire de Chine dans la région du Tibet et du Sin-Kiang jusque dans les régions du Cachemire que le Pakistan occupe actuellement., et il est évident qu'elle revêt une importance militaire. Par cet acte, les Gouvernements respectifs du Pakistan et de la Chine visent à modifier davantage encore la situation qui. règue dans cette zone, ce qui constitue une menace pour la paix. et la sécurité dans la région.
3. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, ainsi que les textes qui l'accompagnent, comme documents officiels du Conseil de sécurité.

```
L'Ambassadeur extraordinaire et
piéripoinatiany,
Repus Sentant permenent de 1'Inde aupres de
l'organisqtior des Nations Unies,
(Slimé) S. SEN
```

Texte de la note en date du 25 juin 1969, adressfe au Haut Conmissariat du Pakistan en Inde, à New Delhi, par le Ministère des affaires extérieures ou Gouvernement indien a New Delhi

1. Le Ministère des affaires extérieures présente ses compliments au Haut Comiscariat du Pakistan en Inde et a $I^{\prime}$ honneur de déclarer ce qui suit :
2. Le Gouvernement pakistanais a entrepris la construction dune route qui relie Hor Khun, dans le nord du Cachemire, au col de Khunjerab, à la frontière du Cachemire et du Sin-Kiang. De par son tracé, cette route est tout entière située dans un territoire indien que le Pakistan occupe actuellement de manière illicite et par la force. En outre, 12000 Chinois de l'armée populaire de libération ont été amenés dans le nord du Cachemire pour y participer à la construction de la route : ils sont installés dans des camps à Mor Khua, loin à l'intérieur du Cachemire, et à Khunjerab. La construction de la route est tenue secrète.
3. Le Pakistan ne peut pas ignorer que cette route contribuera à prolonger jusque dans le nord du Cachemire le réseau routier chinois des régions du mibet et du Sin-Kiang. Cette nouvelle route permettra même aux troupes chinoises venant du Tibet et de zones qu'elles ont illégalement occupées dans le nord-est du Cachemire d'accéder plus facilement à la zone de Gilgit, dans la partie du Cachemire sous occupation pakistanaise située immédiatement au nord̀ de la ligne de cessez-le-feu qui, au Cachemire, sépare les lorces armées indiennes des forces armées pakistanaises. Puisque cette route est construite avec 1'approbation du Gouvernement pakistanais, 11 est clair qu' elle fait partie d'un plan calculé et coordonné. En 1968, le Pakistan et la Chine ont cherché à justifier la construction illicite de la route reliant le Sin-Kiang au Gilgit par le col de Mintike en invoquant des motifs d'ordre commercial, mais cette nouvelle route ne peut se justilier que par des considérations d'expansionisme militaire. Cette route est une menace pour la paix et la tranquil. lite dans la ragion.
4. Aucune partie du Jamme et Cachemire n'est territoire pakistanais, et d'ailleurs Le Pakistan $n^{\prime}$ a Lormule a ce sujet aucune revendication. Le jammu et Cachemire fait tout entier partie de 1 I'Tnde. WI le Paxistan nila Chine nont le droit diêtre au Cachemire; leur statut ne peut y être que celuf d'agresseurs, et par conséquent, toute action qu'ils peuvent entreprendre individueliement ou colidairement, pour consolicer leur mainmise sur le territoire de cet Etat de IUUion indienne eft totalement illicite.
5. Le Gouvernement indien proteste onergiquement contre cette violation de la souveraineté indienne au Cachemire et déplore que le Pakistan recherche l'aide de la Chine pour creer un surcroit de tension dans cette zone du globe et pour aggraver les relations indo-pakistanaises que les deux pays, en vertu de la déclaration de Tachkent, ont entrepris d'ambliorer par des voies pacifiques. Le Gouvernement indien tient à préciser que, pour faire valoir son d̀roit de légitime défense, il se réserye le droit de prenc̃re, contre tonte violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale au Jamm et Cachemire, toutes les mesures qui pourront se révéler nécessuires.
6. Le Ministre aies affaires extérieures saisit cette occasion four renouveler au Haut Commissariat du Lakistan les assurances de sa très haute considération.

Texte de la note comuniquée le 25 juin 1969 à 1'Ambessade de la République populaire de Chine en Inde par le Ministère des aifaires extérieures

No $\mathrm{c} / 6 / 69$

1. Le Ministère des aflaires extérieures adresse la présente note à $1^{\text {'Ambessade }}$ de 12. République populasire de Caine en Inde et tient à déclarer ce qui suit au sujet $d^{\prime} u n$ nouveau cas $d^{8}$ intervention chincise dans le territoire indien du Cachemire illégalement occupé par. le Pakistan :
2. Les autorités chinoises aident secrètement le Pakistan à construire une route reliant Mor Khun, dans le nord du Cachemire, au col de Khungorab, à la frontière du Cachemire et du Sin. Kiang. Quelque 12000 militaires chinois ont été amenés aans cette région à catte Lin. Comme chacun sait, le Pakistan occupe toujours de manière lilicite cette partie de $1^{\text {titat }}$ Indien du Jamu et Cachenire. La construction de la route en question montre qu'il y a collusion entre la Chine et le Pakistan en vue de saper la souveraineté de 1 'Inde et prouve que la Chine a pour politique d'aggraver les relations indo-pakistanaises. Le Gouvernement de I'Inde proteste vigoureusement contre ces activités de la République populaire de Chine, qui la rendent complice de l'occupation illégitime dicn termitoire indien par le Pakistan et créent un climat de tension entre $1^{\prime}$ Inde et le Pakistan. 3. La construction de cette nouvelle route dans un territoire indien occupé illégitimement par le Pakistan vise cleirement à relier la région au réseau routier chinois du Sinokiang et du ribet. Vanifestement, les autorités chinoises ont $1^{1}$ intention de créer, avec la complicité du Pakistan, un réseau de routes stratégiques destiné à servir les ambitions chinoises dans la région. 4. De tout temps, le couvernement chinols a mené une politique aiabolique au sujet du Cachemire. Il ge souriendre que, dans une déclaration conjointe de M. Chou En-lal, premier ministre, et de M. Cyrankewicz, premier miniatre de Pologne, publiée le 21 avil 2957 a Pekin, 12 était atinne que la question du Cachemire "devait être regiée par les yay intéressés mu moyen de négociations paciliques et que des forces extéricuree ne devalent pas l'expiolter pour créer de nouvelles tengions". Ce que aft et ce que lait la Chine depuis quelques années va entièrenent a $1^{1}$ encontre de cette déclaration, Laquelie ie Eremier Ministre chinois a souscrit. In est tout
à Lait évident, qu vu de ces activités, que la chine, qui est une "rorce extérieure au Cachemire, aggrave a dessein les relations indownkistanaisen et crée de nouvelles tensions. Le Cachemire fait légitimement partie intégrante de I'Inde. Le Pakistan et la Chine n'ont donc aucun droit dentreprendre la construction de routes, etc., dans un temritoire qui appartient légitimement à I'Inde. 5. En se livrant à des activités qui compromettent la paix, les relations de bon voisinage et la sécurité dans les pays de la région, le Gouvernement de la Répuolique populaire de Chine montre clairement quili ne se soucie aucunement de renforcer la pais et de réduire les tensions. Ein aidant le Pakistan à construire des routes dans des parties du territoire indien occupées de manière illicite par le Pakistan, la République populaire de chine aggrave encore les relations sino-indiennes. Les conséquences de tels actes, qui ne peuvent aboutir quª̀ une détérioration de ces relations, devzont être entièrement suppořtées par le Gouvernewent de la République populaire de Chine.
